

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Dominique CRÉTIN. Jean-Paul THUBERT, David RANGER, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Jean BERGER,

Absents excusés avec pouvoir : Claude FERRON, Aurélie BOURREAU, Omar MBAYE.

Absents : Martine BIAIS, Peggy MENETEAU

Suffrage : 15

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de séance 20h00.

1 – Projet AUDACIA : Accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Lors du dernier conseil municipal du 26 janvier, Monsieur le maire a informé le conseil de la réception d'un courrier de l'association AUDACIA demandant à la commune un accord de principe pour l'implantation d'un foyer de 15 mineurs dans la commune de Gençay.

Il avait été décidé de reporter la décision du conseil et d'adresser un courrier à AUDACIA pour une présentation du projet par l'association le jeudi 09 février 2017.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION AUDACIA (M GOBERT)

L'association est présentée par Monsieur GOBERT et MME GEOFFROY qui remettent des plaquettes aux conseillers.

Créée en 1963, l'association a pour objet de faciliter l'accueil et le logement des personnes en difficultés sociales. Depuis 2015, l'association est présidée par M. Christian MARTIN et a comme directeur M. Jean Marc JOUVE.

Elle se mobilise autour de 4 pôles d'activité : le pôle « Famille Enfance » (soutien vie familiale et parentalité, aide au logement temporaire), le pôle « migrants » (accueil des adultes et des mineurs non accompagnés MNA), le pôle « Handicap et Personnes âgées » (construction d'un EPHAD Alzheimer à Pressac), le pôle « Habitat et logistique ».

L'association emploie 140 salariés pour un budget de 8 millions d'euros provenant essentiellement de la direction départementale de la cohésion sociale (service de l'état) et de la préfecture, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales.

PRESENTATION DU PROJET (Mme GEOFFROY)

La gestion des mineurs non accompagnés (MNA) relève du Conseil Départemental qui, sous leur nombre croissant, a lancé plusieurs appels à projet pour l'accueil de ces jeunes. ATSEA, une association de Buxerolles a déjà répondu pour un dispositif de 26 places.

AUDACIA se propose de répondre à un appel à projet pour l'accueil de jeunes dans un dispositif de 70 places et de répartir ces mineurs dans plusieurs communes par unités de 10 avec une astreinte éducative permanente (24/24).

Les communes concernées sont Migné-Auxances, Montamisé, Vivonne, Naintré, St Julien L'Ars, Loudun, Montmorillon et Gençay. L'idée est d'éloigner ces jeunes de Poitiers/Châtelleraut qui sont déjà pourvus et de les répartir dans des pôles près de lycées susceptibles de les accueillir.

Les jeunes concernés sont des garçons et filles (93% 7%) dans la tranche d'âge 15/17 ans ; souvent très éprouvés par la vie qu'ils ont vécue la plupart ont un parcours scolaire absent. Un partenariat avec le rectorat de Poitiers leur permettrait un accès à la scolarité, et l'association, avec l'intervention de ses éducateurs et des associations locales effectuerait un travail de scolarisation et de professionnalisation.

L'association AUDACIA demande un accord de principe sur son projet d'installer sur la commune de Gençay une quinzaine de mineurs dans des logements loués à cet effet. La structure assurerait à ces mineurs un logement et un encadrement visant à leur insertion sociale ; l'intervention des associations locales pourrait permettre à ces jeunes une éducation à la langue française, et favoriser la mixité sociale.

Une réponse rapide a été demandée en raison de l'urgence de l'appel à projet du Conseil Départemental et de l'arrivée prochaine des MNA dans la Vienne.

DÉBAT- QUESTIONS DIVERSES

➤ Comment serait organisé le logement

L'unité de séjour comprendrait 10 jeunes répartis en 3 maisons ou appartements, plus un logement ou local plus vaste pour l'équipe encadrante et des temps communs.

Les permanences éducatives seraient assurées entre 7 heures et 21 heures, durant la période d'apprentissage ou de scolarité, les jeunes restant autonomes la nuit, avec cependant une personne d'astreinte dans la commune pour une surveillance permanente.

➤ Scolarité

Les MNA ne fréquenteraient pas l'école primaire ; en raison de leur âge et de leur parcours de vie difficile, AUDACIA prévoit la construction de modules spécifiques avec des professeurs formés par le rectorat. Dans un premier temps, l'apprentissage du français serait effectué à raison de 28 heures de français par semaine.

Selon l'évolution, des cours pourraient ensuite être proposés au lycée parmi des jeunes de leur âge.

➤ Qui est responsable de ces mineurs ?

Le conseil départemental lors de leur arrivée, puis l'association AUDACIA à qui ils sont confiés.

➤ Comment vivent ces jeunes ?

Les mineurs sont suffisamment matures pour être autonomes ; grâce au financement d'allocations, ils reçoivent un pécule pour la nourriture, les vêtements, le téléphone et les loisirs.

➤ Que deviennent-ils à leur majorité ?

Lorsque le MNA atteint l'âge de la majorité, il est pris en charge par l'aide social à l'enfance et orienté vers d'autres structures pour adultes.

➤ Quel est le statut de ces jeunes au regard du droit d'asile ?

Les MNA sont des migrants économiques qui ont fui leur pays ; sans famille, ils bénéficient d'un droit d'asile en qualité de mineur non accompagné.

A partir de 18 ans, ils ont un statut de réfugié avec un titre de séjour et peuvent entamer des démarches pour une carte de séjour.

➤ Dans quel état d'esprit sont ces enfants ?

Ces jeunes ont eu un parcours difficile, certains ont voyagé à pied, traversé la méditerranée sur des embarcations précaires.

Ils sont cependant très motivés pour progresser dans un pays inconnu ; à ce jour, aucun constat de refus d'aide n'a été constaté.

➤ Avez-vous déjà effectué la prospection de logement sur Gençay

Pas pour le moment ; l'association souhaite louer 3 logements pour les jeunes et éventuellement

acquérir un local afin d'ouvrir un local sur Gençay.

➤ Pourquoi demander l'avis de la commune de Gençay

L'intérêt est de solliciter la reconnaissance de la commune pour une mobilisation de l'ensemble des habitants, une aide des associations sportives et locales de la commune afin de permettre une insertion sociale des mineurs.

La commune de Gençay a également été choisie par AUDACIA pour sa qualité de commune attractive disposant de services (commerce, école, collège, transport en commun, etc...), se situant à proximité de Poitiers et disposant d'une ligne de bus pour le lycée de Civray.

Après le départ des représentants de l'association AUDACIA, il est procédé au vote à bulletin secret sur la question :

Etes-vous d'accord pour rendre un avis positif à la demande de l'association AUDACIA ?

OUI	NON	BLANC
3	9	3

Une réponse écrite sera effectuée auprès de AUDACIA.

2 – Règlement intérieur de la Résidence du Parc

François BOCK donne lecture du règlement modifié suite aux discussions du dernier conseil.

Il avait été décidé précédemment un report du vote afin de laisser un délai de lecture et de réflexion supplémentaire aux conseillers.

Monsieur le maire précise qu'il a rajouté un paragraphe distinct où sont énumérées les pièces où les résidents du Parc ont accès.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider le nouveau règlement

Vote 11 Pour - 4 Abstentions

Il est observé que la lecture du règlement devient difficile en raison de modifications intervenues au cours des années, rajoutées de manière anarchiques ; il est proposé de procéder à une remise en forme de ce règlement et de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission logement.

3 – Mise à jour de la liste des commissions communales

Monsieur le maire propose que la liste des commissions communales soient mises à jour ; les conseillers sont invités à approuver les changements.

La liste mise à jour sera annexée au présent compte rendu.

Vote 15 Pour

4 – Cartes nationales d'identité – Création de poste Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) agent d'accueil.

La réforme de l'organisation des préfectures prévoit qu'à compter du 1^{er} mars 2017 les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme la délivrance des passeports.

La commune de Gençay fait partie des communes concernées par cette attribution de tâche supplémentaire.

Sur la base de l'activité des communes environnantes, le service de l'état civil de Gençay évalue à 1500 le nombre de demandes de CNI.

Monsieur le maire propose le recrutement d'un Contrat Avenir Emploi (CAE) afin de pallier les tâches supplémentaires.

Pour mémoire le contrat serait de 28 heures par semaine sur une durée de 12 mois renouvelable une fois. Le coût horaire est de 9,76€ ;

La prise en charge de l'Etat serait de 292€, ce qui laisserait à la commune une charge mensuelle de 720,95€.

François BOCK rappelle que ce type de contrat donne la possibilité à des jeunes d'accéder à l'emploi et au monde du travail mais surtout d'avoir une expérience professionnelle de plus de 6 mois à inscrire sur un CV, ce qui manque souvent.

La proposition de création d'un emploi CAE est approuvée à l'unanimité.

Vote 15 Pour

5 – Convention de mécénat SOREGIES

Il est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le maire de Gençay à signer la convention de mécénat nécessaire à la mise en place par Sorégies des décorations de Noël appartenant à la commune de Gençay.

Vote 15 pour

6 – Questions diverses

- Monsieur le maire communique un courrier du rectorat de Poitiers, annonçant la fermeture d'une classe de l'école maternelle à la rentrée 2017 : en effet, l'effectif des enfants inscrits en septembre est de 48 élèves. Les enseignants n'ont pas été surpris par cette décision et il n'y a eu aucune mobilisation des parents d'élèves.

Monsieur le maire explique, qu'en raison de son attractivité pour les domaines de services, la commune attire de plus en plus de couples retraités, et se retrouve dans un contexte de diminution du nombre d'élèves par manque de logements pour des jeunes couples avec enfant en bas âge.

Il conviendrait de relancer le projet locatif qui permettrait l'arrivée de familles avec enfants.

D'autre part, une réflexion sur une réorganisation des établissements scolaires situés dans un périmètre proche pourrait être envisagée dans le cadre des réformes territoriales.

- Travaux des écoles : un avant-projet doit être proposé par le cabinet d'étude la semaine prochaine ; ce projet devra recevoir l'aval de l'architecte des bâtiments de France qui interviendra sur le dossier.
- Des conseillers regrettent l'organisation d'une inauguration des travaux effectués à la cantine avec article dans la presse et présence d'un ancien conseiller, sans que les membres de la commission « petite enfance » n'aient été sollicités.
- Des problèmes de connexion ont été signalés : les travaux effectués pour la mise en place de la 4G par Orange perturbent le réseau de la commune.
- La gestion du bassin de natation et du gymnase a été reprise par la nouvelle communauté de communes : l'activité du bassin redémarre en 2017 avec François AMIRAULT
- Il est demandé aux nouveaux conseillers communautaires (François BOCK, Claude FERRON et Jean BERGER) de bien vouloir rendre compte des décisions prises par la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

Monsieur le maire indique que la seule réunion organisée a procédé à la détermination des commissions et l'élection des vice-présidents. Le prochain conseil communautaire est fixé au mercredi 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 16 mars 2017

Sophie VERGNAUD